



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE – SESSION 2026

I. CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

A. Contexte

Au titre de l'année 2026, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes organise les concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Le nombre total de postes ouverts est de **16**.

3EME VOIE
3

EXTERNE
7

INTERNE
6

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	25 avril 2025
Période de préinscription	Du 20 mai au 25 juin 2025
Date limite de dépôt des dossiers	03 juillet 2025
Epreuve d'admissibilité	22 janvier 2026
Réunion du jury d'admissibilité	02 avril 2026
Epreuves d'admission	29 et 30 avril, 20 mai 2026
Réunion du jury d'admission	20 mai 2026
Publication des résultats	21 mai 2026

C. Inscriptions

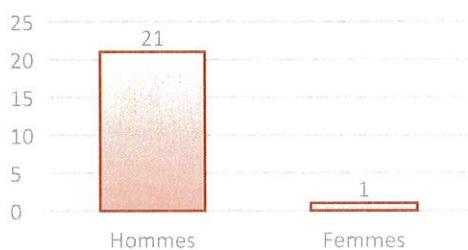
Nombre de candidats inscrits	36 candidats (9 en externe, 22 en interne et 5 en 3 ^{ème} voie)
Nombre de candidats admis à concourir	31 candidats (7 en externe, 20 en interne et 4 en 3 ^{ème} voie)
Nombre candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	1 candidat (tiers temps supplémentaire pour l'épreuve écrite)

D. Profil des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

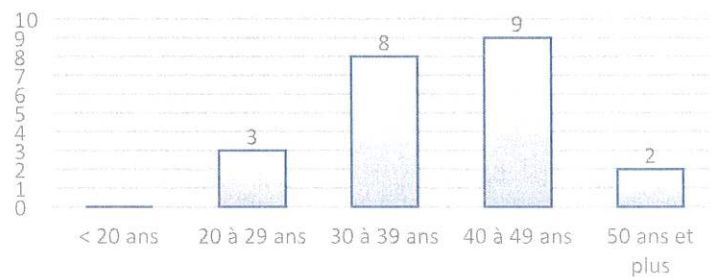
Sur 31 candidats admis à concourir au concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, 227 candidats étaient présents :

	Postes ouverts	Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'épreuve écrite	
				Nombre	Taux
EXTERNE	7	9	7	3	43 %
INTERNE	6	22	20	16	80 %
3 ^{EME} VOIE	3	5	4	3	75 %
TOTAL	16	36	31	22	71%

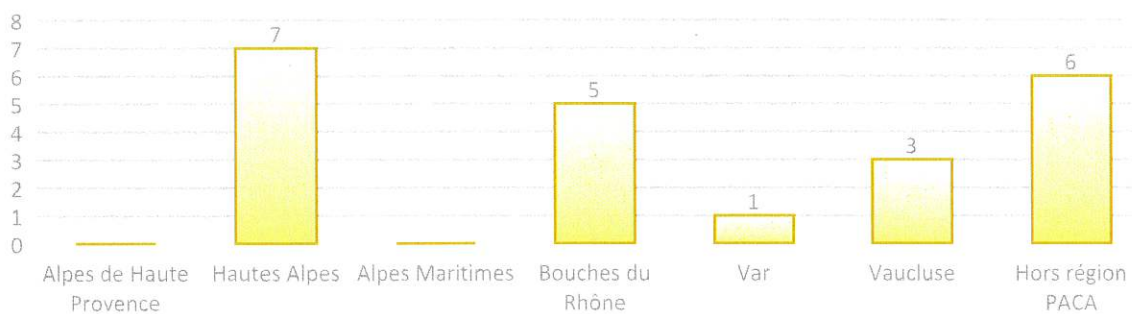
Répartition hommes/femmes



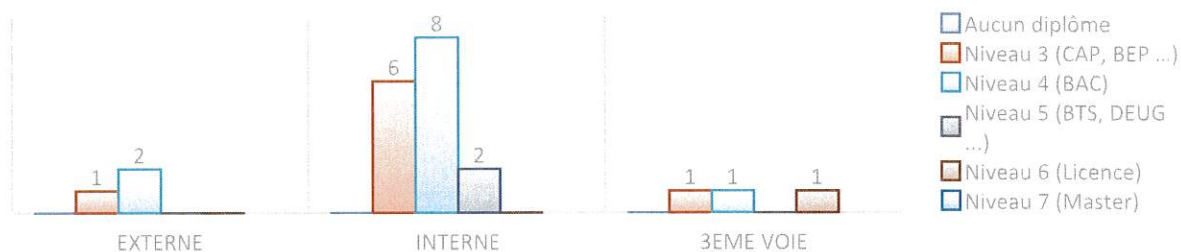
Répartition par classe d'âge



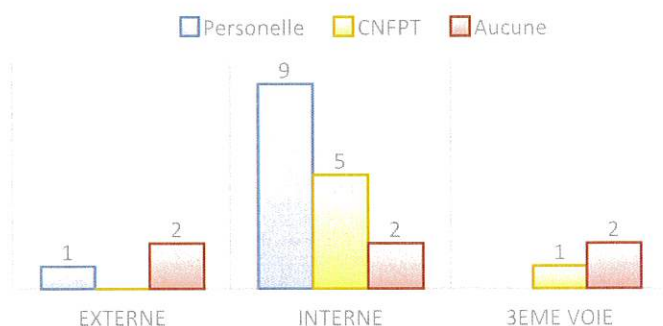
Répartition géographique



Niveau d'étude



Préparation au concours



II. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient 2).

b. Date et lieux de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 22 janvier 2026, sur 2 sites :

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) – 2 rue Bayard – 05000 GAP
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes – 1 rue des Marronniers – 05000 GAP

Les sujets ont été utilisés par les 2 CDG organisateurs de la région (CDG 05 et 06).

B. Résultats de l'épreuve d'admissibilité

Modalités de notation (articles R325-111 à 115 du CGFP) :

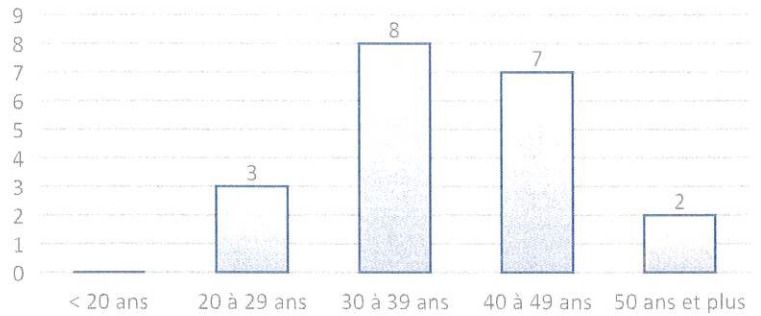
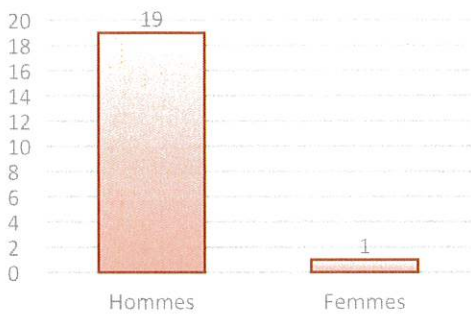
- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

	Epreuve	Moyenne	Médiane	Note Mini	Note Maxi
EXTERNE	Série de questions	16,17	16,25	15	17,25
INTERNE	Série de questions	15,64	15,82	11,25	18,75
3^{EME} VOIE	Série de questions	13,25	12,25	12,25	15,25

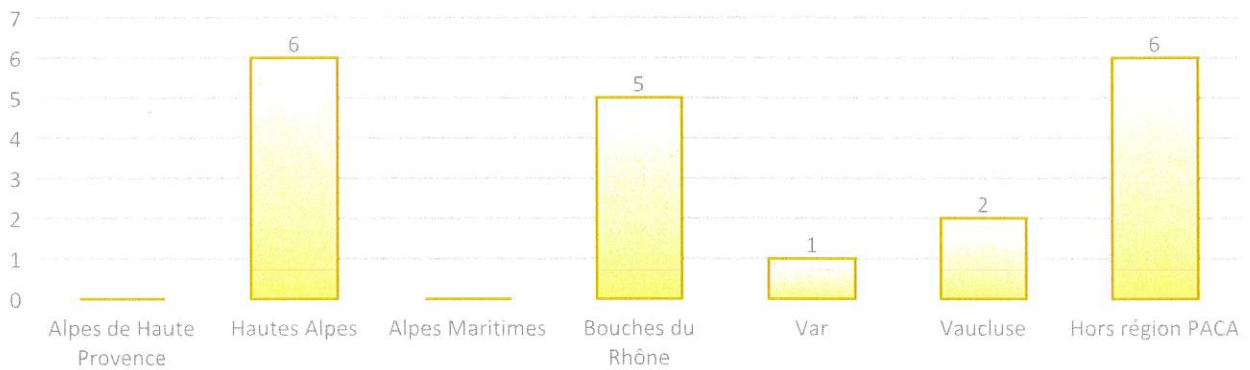
Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury ont fixé les seuils d'admissibilité suivants :

	Seuils	Admissibles
EXTERNE	15,00 /20,00	3
INTERNE	11,00 /20,00	16
3^{EME} VOIE	10,00 /20,00	3
TOTAL		22

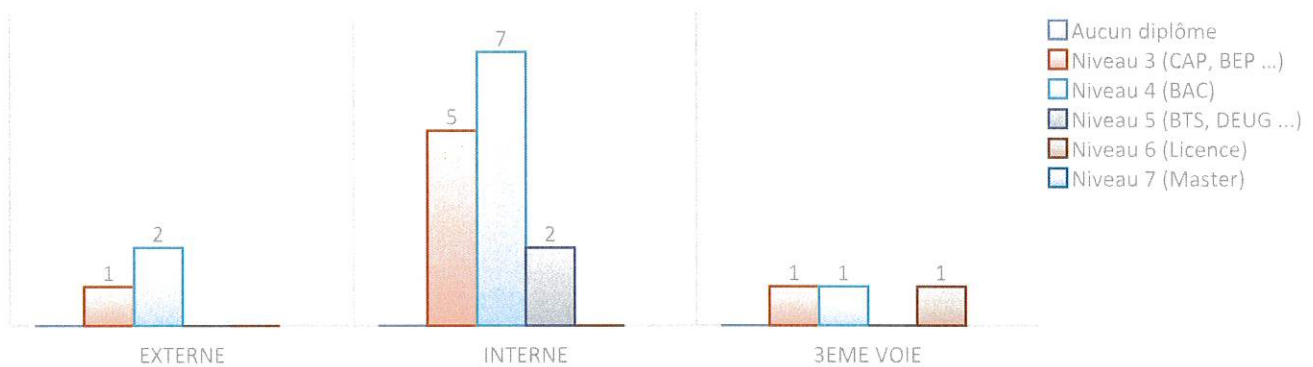
C. Profil des candidats présents aux épreuves d'admission



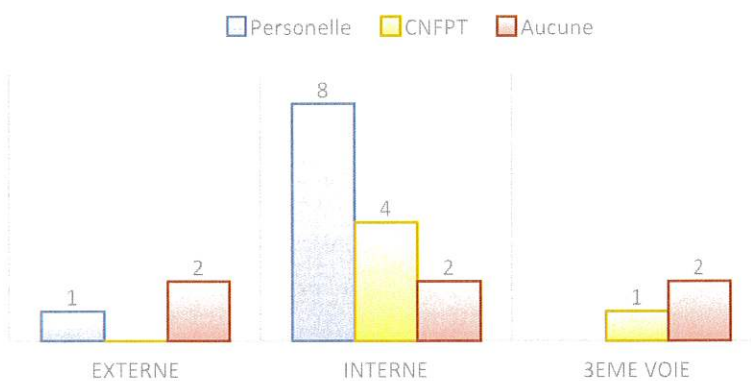
Répartition géographique



Niveau d'étude



Préparation au concours



III. EPREUVES D'ADMISSION

A. Modalités de déroulement des épreuves

a. Nature des épreuves

➤ Concours externe :

1° / Un **entretien dans l'option** choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coeff : 3).

2° / Une **interrogation orale** destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coeff : 2).

➤ Concours interne :

1° / Une **épreuve pratique** dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve a été fixée à 2 heures (coeff 3).

2° / Un **entretien** portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coeff 3).

➤ Troisième concours :

1° / Une **épreuve pratique** dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve a été fixée à 2 heures (coeff 3).

2° / Un **entretien** débutant par un exposé par le candidat sur son expérience et sa motivation et consistant ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes ainsi que les motivations du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

b. Dates et lieux des épreuves

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 29 et 30 avril 2026 à Châteauevieux et le 20 mai 2026 au siège du Centre de Gestion à GAP.

Sur les 22 candidats convoqués, 20 se sont présentés aux épreuves d'admission.

B. Résultats de l'épreuve d'admission

Modalités de notation (*articles R325-111 à 115 du CGFP*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

	Epreuves	Moyennes	Médianes	Note Mini	Note Maxi	Éliminés (< 5/20)
EXTERNE	Interrogation orale	10,50	8,50	8,00	15,00	0
	Entretien avec le jury	13,83	15,00	10,00	15,00	0
INTERNE	Epreuve Pratique	14,86	16,25	9,50	20,00	0
	Epreuve orale	13,32	14,00	6,00	18,00	0
3^{EME} VOIE	Epreuve Pratique	11,17	11,50	9,50	12,50	0
	Epreuve orale	13,33	12,00	10,00	18,00	0

Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury ont fixé les seuils d'admission suivants :

	Seuils	Admis
EXTERNE	11 /20,00	3
INTERNE	13 /20,00	10
3^{EME} VOIE	12 /20,00	2
	TOTAL	15

❖ POSTES TRANSFÉRÉS

Le décret n°2006-1691 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux prévoit en son article 6 : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne. » (soit 3 postes).

Les membres de jury décident de transférer **3** postes non pourvus au concours externe vers le concours interne et 1 poste du 3^{ème} concours vers le concours externe.

Fait à Gap, le 27 mai 2026

Le président du jury
Monsieur Richard MAGNAN

